

FORMATION DES MEMBRES DU CST

Attribution et fonctionnement - Formation initiale

3 jours - Présentiel

Cette action de formation répond au cadre réglementaire de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique Art.32-1 et au décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics Art.98-1.

Référence : CST-AF-FI-3J-P

Durée : 21h (3j) **Modalité** : Formation présentielle

Tarif : nous consulter

Délai d'accès : 5 semaines

Effectif maximal : 10 participants

Profil des apprenant(e)s

- Les représentants du personnel, membres titulaires et suppléants du CST (hors membres de la formation spécialisée créée)
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation au 04 78 59 06 38

Prérequis

- Retourner le questionnaire CST renseigné en amont de la formation pour personnalisation du contenu

Objectifs pédagogiques

- Connaître les droits et obligations des membres ainsi que les limites des missions du CST
- Maîtriser les règles de fonctionnement du CST en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- Etre en relation avec la direction, les agents et les autres acteurs de la prévention
- Participer activement au développement de la prévention des risques professionnels
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail



Contenu de la formation

- LE ROLE ET LES MISSIONS DU CST :
 - Droits et devoirs des membres du CST
 - Veille réglementaire et droits d'alerte
 - La mission de la FSSCT
- LES OUTILS DU CST :
 - Les informations et les consultations obligatoires (récurrentes et ponctuelles)
 - Les documents et registres consultables
 - Les sources d'informations (sites, revues, salons ...)
- LES RELATIONS ET LA COMMUNICATION :
 - Avec les salariés (affichage, contact direct ...)
 - Avec la direction (notamment concernant la politique de prévention des risques)
 - Avec les autres acteurs de la prévention (internes et externes)
 - Le CST comme acteur et moteur de la prévention des risques
- LES RISQUES :
 - Définitions Accidents de Travail, Accidents de trajet et Maladies Professionnelles
 - Causes, natures et sièges des lésions
 - Les 25 risques Professionnels par famille (dont les Risques Psycho-sociaux)
- MESURER LES RISQUES :
 - La pyramide de Bird
 - Le mécanisme accidentel
 - Les outils de mesure des risques (probabilité et gravité)
- PREVENIR LES RISQUES :
 - Les principes de la prévention des risques
 - Le DU (Document Unique)
 - Les 3 niveaux de prévention
- LE CST, ACTEUR DE LA PREVENTION DES RISQUES :
 - Suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles
 - S'initier à l'analyse d'un accident
 - Organisation et animation des visites périodiques



Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Intervenant.e spécialisé.e dans la réalisation de DU et de formations CSE/CST/CSA

Ressources techniques et pédagogiques

- Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle / Mise à disposition mémo apprenant en ligne
- LOGISTIQUE : Venir avec ses EPI si besoin et son nécessaire de prise de note
- EN INTRA : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection
- Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation / Certificat de réalisation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation

